

**Le dix février deux mille vingt à 20h00** s'est réuni le Conseil Municipal de LA CHAPELLE CHAUSSEE, sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaients présents : Ms PICHOUX P.-BUAN J.-M.- GLOAGUEN F. (adjoints) – Mmes DE LA VILLEON L.-REBILLARD V. – REMONTE F. – MOUCHOUX REBILLARD M.

Absents excusés :

LESAGE C. – MAURY A. – BICHOT C. – NOURRISSON I.- GORIAUX C.

Absents :

GOUDE VENIEN L. – RIALLAND N.

Procurations

Mme MAURY Alexandra a donné procuration à M PICHOUX Patrick

Mme LESAGE Carine a donné procuration à M BUAN Jean Marc

Mme NOURRISSON Isabelle a donné procuration à M GLOAGUEN Frédéric

Mme GORIAUX Christine a donné procuration à M PINAULT PASCAL

DATE DE LA CONVOCATION : 3 FEVRIER 2020

**DELIB 20200201**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire adjoint propose la nomination de Michel MOUCHOUX REBILLARD, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel MOUCHOUX REBILLARD, Secrétaire de séance.

**DELIB 20200202**

**Compte Administratif 2019**

Monsieur Patrick PICHOUX adjoint, présente le compte-administratif 2019 aux membres du Conseil Municipal, dressé par Monsieur Pascal PINAULT Maire.

**En section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées 820 230.32 €

Recettes perçues 978 602.16 €

Résultat excédent de fonctionnement **178 602.16 €**

**En section d'investissement**

Dépenses réalisées 382 279.33 €

Recettes perçues 788 876.49 €

Résultat excédent d'investissement **406 597.16 €**

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve à l'unanimité, le compte administratif 2019 dressé par M Le Maire de la Chapelle Chaussée

Décide d'affecter partiellement l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € en section d'investissement au compte 1068.

Constate l'excédent d'investissement de 406 597.16 € repris au compte 002 du budget primitif 2020.

**DELIB20200203**

**COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.** Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DELIB 20200204**

**SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Michel MOUCHOUX REBILLARD rapporteur de la commission associations présente les décisions proposées d'attribution de subventions aux associations suivantes :

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION ACCORDEE 2020
Comité des fêtes	630 €
Club de Volley Ball ALCC	630 €
Club de la Bonne Humeur	225 €
Le père Léon	630 €
CATM	180 €
La Chapelle Bien Chaussée	450 €
La Chapelle Stars	100 €
Association Parents d'Elèves Ecole Publique	630 €

ELCC Football	630 €
Culture et Patrimoine	630 €
Les Organistes du Secteur de Tinténiac	80 €
DECLIC Subvention fonctionnement	3 324 €
Association BZH.NET.DETECT	50 €
<b>SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>	
<b>SORTIES DE FIN D'ANNE SCOLAIRE : 200 €/classe</b> Ecole publique : versée à l'APEP Ecole privée : versée à l'AEPEC	
<b>ARBRE DE NOEL</b> 8.50 € par élève scolarisé Ecole publique versée à l'APEP Ecole privée versée à l'AEPEC	
<b>Séjour scolaire</b> 50 €/élève de la commune <b>Le Conseil Municipal sollicite des renseignements complémentaires sur les séjours organisés PAR Le RPI La Chapelle Chaussée/Bécherel avant de se prononcer sur l'attribution de cette aide.</b>	

#### **DELIB.2020025**

#### **MEDIATHEQUE AVENANT 2 LOT 7 COUVERTURE ZINGUERIE ETANCHEITE**

Monsieur Jean-Marc BUAN, adjoint, présente l'avenant de l'entreprise BP COUVERTURE LOT 7 Couverture-zinguerie-étanchéité.

- Une plus-value de 264 € HT concernant la fourniture et pose de tuyaux de descente zinc naturel et traitement calfeutrage sur pignon nord-est.
- Une moins-value de 1 779 € HT : fourniture et pose d'une sous toiture + BFX fourniture et pose de couverture en ardoise d'Espagne -30m2

Soit un avenant de – 1515.00 € HT

Après délibération sur avis de la commission

Le Conseil Municipal approuve l'avenant N° 2 de PB COUVERTURE soit – 1515.00 € HT

Autorise M le Maire à signer le présent avenant auprès de l'entreprise BP COUVERTURE.

#### **DELIB20200206**

#### **ALEC RECONDUCTION ADHESION 2020**

Monsieur Jean-Marc propose de reconduire l'adhésion de la commune à l'ALEC soit 1.52 € HT par habitant 1 954.72 €

Une participation de Rennes métropole peut être sollicitée pour la prise en charge partielle de cette cotisation.

(40% du montant)

Après délibération

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'adhésion de la commune à l'ALEC et sollicite Rennes Métropole pour la prise en charge à hauteur de 40% de l'adhésion communale.

Jean-Marc BUAN rappelle qu'une étude pour la mise en place d'une chaufferie bois avait été réalisée par l'ALEC, pour l'école publique. Les aides de l'Etat ont augmenté cette année, il serait intéressant d'engager ces travaux pour bénéficier de l'aide.

**DELIB20200207**

**Convention partenariat Réseau des bibliothèques du Pays de BECHEREL**

Madame DE LA VILLEON, Conseillère Municipale présente la convention de partenariat Réseau des Bibliothèques du Pays de BECHEREL

Cette convention a pour objectif de mettre en place une coopération entre les bibliothèques des communes de Bécherel, La Chapelle Chaussée et Miniac-sous-Bécherel afin de renforcer le développement de la lecture publique. Cette coopération a pour objectif de faire bénéficier leurs habitants de services supplémentaires et complémentaires. La constitution de ce réseau de proximité doit s'inscrire dans une démarche de solidarité et de mutualisation des moyens et ne rien retirer à l'indépendance et à la proximité de chaque structure.

Monsieur le Maire propose après lecture de la convention de l'adopter au sein de notre conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de partenariat entre les communes de Bécherel, la Chapelle Chaussée et Miniac-sous-Bécherel pour le Réseau des Bibliothèques du Pays de Bécherel
- Donne pouvoir au Maire pour signer avec les deux autres communes ladite convention.

Mme DE LA VILLEON rappelle que l'étude mobilier est en cours d'étude, également les luminaires qui seront posés sont à l'étude auprès de l'entreprise A2DELEC.

**DELIB20200208**

**MISE EN PROPRETE DES RESEAUX VMC**

Monsieur BUAN Jean-Marc adjoint propose de faire vérifier et nettoyer l'ensemble de la VMC des locaux de l'école publique et du centre de loisirs

L'entreprise IGIENAIR BRETAGNE propose ses services. Le devis de mise en propreté des systèmes de VMC s'élève à 1050 € HT

A lequel s'ajoute la fourniture et pose de 8 trappes de visite pour effectuer la mise en propreté des réseaux VMC pour 256 €HT. La maintenance proposée en 2021 et 2022 sera revue ultérieurement.

Après délibération le Conseil Municipal :

Approuve le devis de la société IGIENAIR BRETAGNE pour un montant de 1306 € HT.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis présenté

## **Questions diverses**

### Pose de bordures trottoirs

Patrick PICHOUX fait part que les travaux d'eau potable se terminent. La pose de bordures trottoir est en cours, la rue sera fermée à la circulation du 17 au 21 février pour la reprise de la rue de Montmuran du rond-point à la sortie d'agglomération. La rue principale sera reprise en enrobé, fin mars. L'impasse de la Tavernerais sera également refaite en bicouche par la suite. La signalétique et peinture seront également refaites prochainement.

### Afel

Frédéric GLOAGUEN informe que la nouvelle directrice Caroline VILLATTE a pris ses fonctions. La situation financière va être revue afin de revoir les tarifs différenciés pour les communes extérieures qui n'ont pas versé de participation au fonctionnement du centre.

### Réunion

Réunion CCAS le 2 mars à 19h00 suivie par la réunion de conseil municipal à 20 :30.

### Etude stationnement

Bruno Calvé, chargé d'études mobilité à Rennes Métropole, a fait réaliser à notre demande, une étude stationnement sur la commune.

Cette étude a fait ressortir le besoin en places de parking sur la commune, il manquerait 20 à 25 places de stationnement. Notre projet d'aménagement d'un parking au sud de la commune dans les parcelles 49 et 878 s'avère intéressant. Cette étude va permettre au service foncier de Rennes Métropole d'effectuer un portage foncier, de l'ensemble de la propriété de l'ex-boulangerie sur notre commune. Cette propriété disposant de parcelles adéquates à notre projet.